

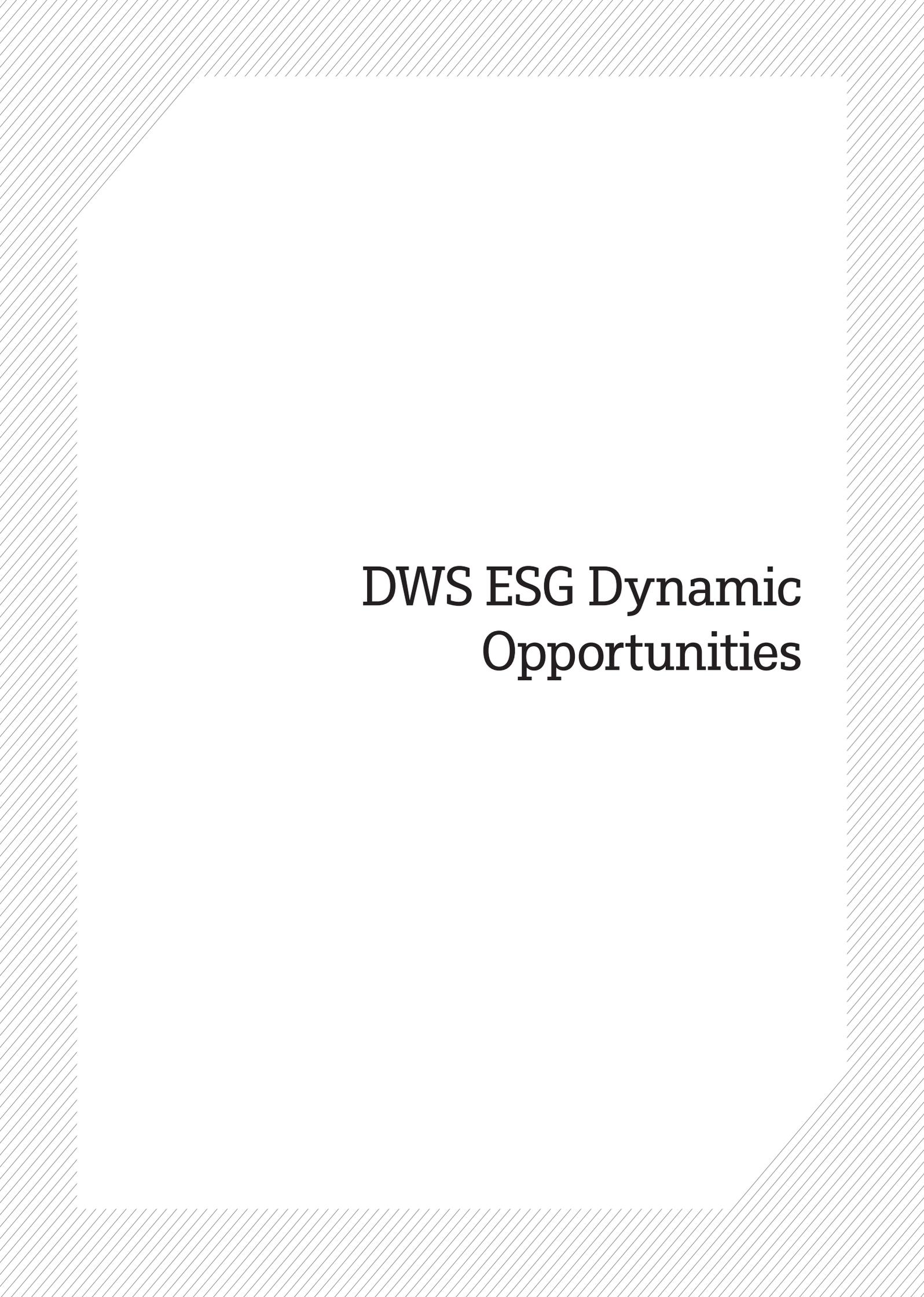
DWS Investment GmbH

DWS ESG Dynamic Opportunities

Rapport annuel 2022



Investors for a new now



DWS ESG Dynamic Opportunities

Sommaire

Rapport annuel 2022
pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
(conformément à l'article 101 du code allemand sur les investissements
en capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch ; KAGB))

2 / Informations

6 / Rapport annuel
DWS ESG Dynamic Opportunities

44 / Observation du commissaire aux comptes indépendant

Informations

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires ; dans le cas de fonds de capitalisation nationaux, et après une éventuelle imputation de l'impôt retenu à la source à l'étranger, cette valeur est majorée de l'impôt national sur le revenu des capitaux prélevé par le fonds, auquel s'ajoute la contribution de solidarité. La performance est calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI). Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Par ailleurs, dans la mesure où ils existent, les indices de référence correspondants sont également reproduits dans les rapports.

Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2022** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

Le prospectus de vente en vigueur, seul et unique document faisant foi en cas de souscription, inclut les conditions de placement ainsi que le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », que vous pouvez obtenir auprès de DWS Investment GmbH ou des succursales de la Deutsche Bank AG ainsi que d'autres agents payeurs.

Précisions concernant les frais forfaitaires

Les charges suivantes ne sont pas comprises dans les frais forfaitaires :

- a) les frais résultant de l'achat et de la vente d'actifs ;
- b) les taxes éventuelles liées aux frais de gestion et de conservation ;
- c) les frais relatifs à l'exercice et à la satisfaction de droits du fonds commun de placement.

Des précisions concernant la structure des commissions sont données dans le prospectus de vente en vigueur.

Cours de souscription et de rachat

Disponibles quotidiennement
www.dws.de

Deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II)

En vertu de la deuxième directive sur les droits des actionnaires (SRD II), les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer certaines informations. Les détails à ce sujet sont disponibles sur les sites Internet de DWS.

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion des capitaux du fonds commun de placement poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds commun de placement. La société de gestion des capitaux prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

Rapport annuel

Rapport annuel

DWS ESG Dynamic Opportunities

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif du fonds est de réaliser la plus-value la plus élevée possible. Pour y parvenir, le fonds investit principalement dans des actions d'émetteurs nationaux et étrangers. Dans ce cadre, les entreprises répondant aux critères les plus exigeants en matière de position sur le marché, de potentiel de croissance et de stratégie ont été privilégiées. Outre les actions, le fonds investit également dans des titres portant intérêt, des certificats, des fonds, des dérivés et des instruments du marché monétaire. Dans le cadre du processus de sélection des titres, outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux d'une entreprise ainsi que ses principes de gouvernance (appelés critères ESG, équivalents anglais pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont pris en compte.*

Au cours de la période précédente de douze mois clôturée fin décembre 2022, le fonds DWS ESG Dynamic Opportunities a réalisé une moins-value de 12,0 % par part (classe de parts FC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Parmi les risques importants, l'équipe de gestion du portefeuille a considéré en particulier la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les incertitudes quant à l'orientation future des banques centrales, notamment au vu de la

DWS ESG Dynamic Opportunities

Performance sur 5 ans



Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2022

DWS ESG Dynamic Opportunities

Performance des classes de parts (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe FC	DE0009848077	-12,0 %	10,2 %	25,3 %
Classe LC	DE000DWS17J0	-12,6 %	8,0 %	21,3 %
Classe LD	DE000DWS2XX7	-12,6 %	8,0 %	21,6 % ¹⁾
Classe MFC	DE000DWS2X39	-11,6 %	11,7 %	27,3 % ¹⁾
Classe SC	DE000DWS2ND0	-11,7 %	11,6 %	28,1 %
Classe TFC	DE000DWS2XY5	-12,0 %	10,2 %	20,7 % ¹⁾

¹⁾ Classe TFC lancée le 1^{er} octobre 2018 / classes LD et MFC lancées le 15 octobre 2018

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 décembre 2022

nette hausse des taux d'inflation d'une part et des signes annonciateurs d'une récession d'autre part.

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine et s'est prolongée.

Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur en sept étapes, entre mi-mars et mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter

à une fourchette de 4,25 % par an à 4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque six ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Dans un tel climat, les bourses internationales ont enregistré de nettes baisses de cours pendant la période sous revue et ont presque toujours clôturé à leur plus bas niveau. Toutefois, le marché des actions japonaises a mieux résisté grâce à la faiblesse du yen qui a profité aux entreprises exportatrices japonaises. Compte tenu de l'endettement mondial élevé et des taux d'intérêt encore très bas dans un premier temps, les marchés obligataires ont connu des baisses de cours notables accompagnées de hausses sensibles des rendements obligataires au cours de l'année, jusqu'à fin décembre 2022. Les facteurs déterminants de la hausse des rendements ont été la dynamique de l'inflation et, en réponse, le relèvement sensible des taux par les banques centrales. Les marchés des obligations d'entreprises ont enregistré des baisses de cours, tant dans le segment Investment Grade que dans celui des titres à haut rendement, avec une hausse des rendements et une extension des primes de risque.

Les investissements en actions ont constitué la priorité de place-

ment, représentant dernièrement environ 67 % des actifs du fonds. L'équipe de gestion du portefeuille a investi principalement dans des titres d'entreprises des pays industrialisés, en particulier des États-Unis et d'Europe. En ce qui concerne l'allocation sectorielle, le portefeuille d'actions a été largement diversifié. Au cours de l'année 2022, les engagements dans les secteurs des biens de consommation et des technologies ainsi que dans les valeurs des matières premières ont été réduits au profit de positions accrues dans le secteur de la santé et dans les valeurs financières. Le secteur de la santé a constitué la plus grande pondération sectorielle, avec notamment de grandes sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques ainsi que des fournisseurs de technologies médicales d'Europe et des États-Unis.

Les nettes baisses de cours sur les marchés des actions ont pénalisé également le portefeuille d'actions du fonds DWS ESG Dynamic Opportunities et, par conséquent, le résultat de placement global de celui-ci. Les secteurs des technologies de l'information, des services de communication et de la santé ont représenté les moins-values les plus importantes. En revanche, les valeurs financières ont contribué positivement à la performance du fonds.

La pondération du portefeuille obligataire a été relevée, en particulier au cours du dernier trimestre de la période sous revue, et représentait dernièrement environ 12 % de l'actif du fonds, y compris les parts du fonds. L'équipe de gestion détenait notamment des

obligations en devises étrangères d'émetteurs semi-publics ainsi que des obligations d'entreprises européennes et américaines (Corporate Bonds) et des ETF de qualité Investment Grade principalement.

L'engagement dans l'or (via des ETC (Exchange Traded Commodities)) a complété le portefeuille global du fonds.

Du côté des devises étrangères, le fonds a investi notamment en dollar américain (environ 25 % de l'actif du fonds) dans le cadre de ses investissements dans des titres et par le biais de contrats de change à terme. Au cours de l'année, l'appréciation du dollar face à l'euro a contribué de manière nettement positive à la performance du fonds.

Principales sources de produits de cession

Les plus-values réalisées sur les ventes d'actions, d'obligations d'émetteurs étrangers et de parts de fonds nationaux ont été les principales sources de produits de cession. Cette situation a toutefois été compensée – quoique dans une moindre mesure – par les moins-values réalisées sur les opérations de change à terme et la vente de positions en devises étrangères.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Rapport annuel

DWS ESG Dynamic Opportunities

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs) :		
Santé	441 899 924,37	13,38
Technologies de l'information	425 457 899,62	12,87
Services de communication	283 820 501,71	8,59
Secteur financier	273 115 033,93	8,26
Industrie	246 986 096,52	7,47
Services aux collectivités	160 788 480,00	4,86
Matières premières	118 520 330,18	3,59
Biens de consommation durables	94 472 136,53	2,86
Biens de consommation courante	89 992 516,37	2,72
Autre(s)	77 660 000,00	2,35
Total actions :	2 212 712 919,23	66,95
2. Obligations (émetteurs) :		
Instituts	125 259 092,64	3,80
Entreprises	57 981 397,16	1,75
Autres établissements financiers	49 690 928,40	1,50
Total des obligations :	232 931 418,20	7,05
3. Certificats	320 431 440,00	9,69
4. Parts de fonds	254 320 844,64	7,69
5. Dérivés	2 816 287,72	0,09
6. Avoirs bancaires	277 808 266,98	8,40
7. Autres éléments d'actif	7 907 747,71	0,24
8. À recevoir au titre d'opérations sur parts	120 264,96	0,00
II. Engagements		
1. Autres engagements	-3 180 988,21	-0,10
2. Engagements découlant d'opérations sur parts	-345 526,11	-0,01
III. Actif du fonds	3 305 522 675,12	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS ESG Dynamic Opportunities

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
Valeurs mobilières cotées en bourse						2 761 533 619,09	83,55	
Actions								
Vestas Wind Systems (DK0061539921)	Unité	700 000	700 000		DKK	203,9000	19 195 104,73	0,58
Allianz (DE0008404005)	Unité	295 000	32 000	13 500	EUR	201,5000	59 442 500,00	1,80
Alstom (FR0010220475)	Unité	1 170 000	74 000	212 000	EUR	22,9700	26 874 900,00	0,81
AXA (FR0000120628)	Unité	2 175 000	272 000		EUR	26,2900	57 180 750,00	1,73
Deutsche Post Reg. (DE0005552004)	Unité	1 000 000	870 000	270 000	EUR	35,2700	35 270 000,00	1,07
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	2 620 000	1 420 000	4 190 000	EUR	18,7480	49 119 760,00	1,49
E.ON Reg. (DE000ENAG999)	Unité	5 830 000			EUR	9,3260	54 370 580,00	1,64
ENEL (IT0003128367)	Unité	10 050 000	1 025 000		EUR	5,0780	51 033 900,00	1,54
EssilorLuxottica (FR0000121667)	Unité	315 000	50 700		EUR	170,0000	53 550 000,00	1,62
Evonik Industries Reg. (DE000EVNK013)	Unité	1 605 000	123 000		EUR	17,9100	28 745 550,00	0,87
Infineon Technologies Reg. (DE0006231004)	Unité	1 762 000	767 000	118 000	EUR	28,5400	50 287 480,00	1,52
Koninklijke Philips (NL0000009538)	Unité	952 000			EUR	14,0840	13 407 968,00	0,41
Lanxess (DE0005470405)	Unité	590 000		33 000	EUR	37,8000	22 302 000,00	0,67
L'Oreal (FR0000120321)	Unité	110 000	21 300		EUR	336,8000	37 048 000,00	1,12
Merck (DE0006599905)	Unité	240 000	29 000		EUR	181,3000	43 512 000,00	1,32
Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft Vink. Reg. (DE0008430026)	Unité	190 000	250 000	60 000	EUR	304,1000	57 779 000,00	1,75
SAP (DE0007164600)	Unité	185 000	225 000	40 000	EUR	96,2300	17 802 550,00	0,54
Veolia Environnement (FR0000124141)	Unité	2 300 000	150 000	304 000	EUR	24,0800	55 384 000,00	1,68
VINCI (FR0000125486)	Unité	670 000	51 000	100 000	EUR	93,5700	62 691 900,00	1,90
Vonovia (DE000A1ML7J1)	Unité	3 530 000	2 531 000		EUR	22,0000	77 660 000,00	2,35
Reckitt Benckiser Group (GB00B24CGK77)	Unité	345 000		50 000	GBP	57,6200	22 448 083,11	0,68
Bridgestone Corp. (JP3830800003)	Unité	1 080 200	106 000	37 800	JPY	4 691,0000	36 002 829,23	1,09
Nidec Corp. (JP3734800000)	Unité	281 010	68 100		JPY	6 839,0000	13 654 676,12	0,41
Samsung Electronics Co. (KR7005930003)	Unité	460 000		64 000	KRW	55 300,0000	18 966 102,14	0,57
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. (TW0002330008)	Unité	2 821 000		179 000	TWD	448,5000	38 701 579,76	1,17
Activision Blizzard (US00507V1098)	Unité	424 145	80 000	145 855	USD	76,7600	30 558 823,17	0,92
Alphabet Cl.A (US02079K3059)	Unité	900 000	873 110	11 210	USD	88,4500	74 718 415,62	2,26
Amazon.com (US0231351067)	Unité	740 000	726 540	6 610	USD	84,1800	58 469 307,30	1,77
Amgen (US0311621009)	Unité	92 000	9 150	29 250	USD	263,1600	22 724 535,39	0,69
AT & T (US00206R1023)	Unité	2 800 000	3 135 500	1 230 500	USD	18,4500	48 488 830,49	1,47
Bank of America Corp. (US0605051046)	Unité	1 465 000	133 000	135 000	USD	33,1400	45 569 832,93	1,38
BioNTech ADR (US09075V1026)	Unité	219 000	54 000		USD	153,1100	31 472 770,79	0,95
CSX Corp. (US1264081035)	Unité	1 103 000	176 000		USD	31,2400	32 342 519,24	0,98
Emerson Electric Co. (US2910111044)	Unité	245 000		32 000	USD	96,3600	22 159 001,31	0,67
Estée Lauder Companies, The Cl.A (US5184391044)	Unité	130 000	19 800		USD	249,9300	30 496 433,26	0,92
JPMorgan Chase & Co. (US46625H1005)	Unité	425 000	80 000	66 000	USD	133,2200	53 142 951,00	1,61
Linde (IE00BZ12WP82)	Unité	218 000	21 000	31 000	USD	329,7500	67 472 780,18	2,04
Mastercard Cl.A (US57636Q1040)	Unité	190 000	9 050	36 050	USD	348,2100	62 098 648,39	1,88
Medtronic (IE00BTN1Y115)	Unité	750 000	498 000		USD	77,8100	54 775 201,80	1,66
Merck & Co. (US58933Y1055)	Unité	640 000	165 000	25 000	USD	110,8200	66 571 053,13	2,01
Microsoft Corp. (US5949181045)	Unité	400 000	97 500	57 500	USD	241,0100	90 486 202,37	2,74
NVIDIA Corp. (US67066G1040)	Unité	140 000	140 000	100 000	USD	146,0300	19 189 224,70	0,58
PayPal Holdings (US70450Y1038)	Unité	535 000	315 000		USD	70,5600	35 432 325,89	1,07
Pfizer (US7170811035)	Unité	1 170 000	170 000		USD	51,3300	56 369 532,57	1,71
Pinterest (US72352L1061)	Unité	1 790 000	505 000		USD	23,8200	40 020 461,80	1,21
salesforce (US79466L3024)	Unité	260 000	260 000		USD	132,5400	32 345 034,73	0,98
Thermo Fisher Scientific Inc. (US8835561023)	Unité	110 000	11 000	11 000	USD	557,0100	57 509 949,31	1,74
Union Pacific Corp. (US9078181081)	Unité	177 200	24 500		USD	209,2200	34 797 995,12	1,05
VISA Cl.A (US92826C8394)	Unité	308 000		78 500	USD	208,0600	60 148 751,64	1,82
Walt Disney Co. (US2546871060)	Unité	500 000	235 000	41 000	USD	87,1800	40 914 210,63	1,24
Titres portant intérêt								
0,5000 % BNP Paribas 20/01 09 28 MTN (FR0013532280)	EUR	10 100	10 100		%	83,2540	8 408 654,00	0,25
3,8750 % COTY 21/15 04 26 Reg S (XS2354326410)	EUR	7 300	7 300		%	93,4480	6 821 704,00	0,21
4,5000 % Dell Bank International 22/18 10 2027 (XS2545259876)	EUR	10 000	10 000		%	99,7380	9 973 800,00	0,30
4,2500 % Fresenius 22/28 05 2026 MTN (XS2559580548)	EUR	9 600	9 600		%	98,5360	9 459 456,00	0,29
0,8500 % General Motors Financia 20/26 02 26 (XS2125145867)	EUR	4 200	4 200		%	89,5890	3 762 738,00	0,11

DWS ESG Dynamic Opportunities

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,6000 % General Motors Financial 21/20 05 27 (XS2307768734)	EUR	8 420	8 420		% 84,8070	7 140 749,40	0,22
3,2000 % Grifols 17/01 05 25 Reg S (XS1598757760)	EUR	13 000			% 92,5850	12 036 050,00	0,36
4,8750 % ING Groep 22/14 11 2027 MTN (XS2554746185)	EUR	10 800	10 800		% 101,8880	11 003 904,00	0,33
3,8750 % Netflix 19/15 11 29 Reg S (XS1989380172)	EUR	5 660	5 660		% 93,5350	5 294 081,00	0,16
4,7500 % RCI Banque 22/06 07 2027 MTN (FR001400B1L7)	EUR	6 700	6 700		% 99,8140	6 687 538,00	0,20
1,6250 % SES 18/22 03 26 MTN (XS1796208632)	EUR	2 200	2 200		% 90,9590	2 001 098,00	0,06
1,3750 % Vonovia 22/28 01 26 MTN (DE000A3MQS56)	EUR	8 100	8 100		% 90,7980	7 354 638,00	0,22
1,6250 % Kreditanstalt für Wiederaufbau 19/03 04 24 MTN (XS1967658243)	NOK	135 000			% 97,9795	12 582 385,26	0,38
2,9500 % AbbVie 19/21 11 26 (US00287YBV02)	USD	6 380			% 93,4231	5 594 511,82	0,17
0,3750 % European Investment Bank 21/24 07 24 (US298785JM97) ³⁾	USD	32 000			% 93,7400	28 155 434,58	0,85
1,3750 % Kreditanstalt für Wiederaufbau 19/05 08 24 (US500769JC98)	USD	17 000			% 95,0170	15 161 338,46	0,46
Instruments du marché monétaire titrisés							
2,7415 % AEGON 04/und. (NL0000116150)	EUR	10 200			% 82,4930	8 414 286,00	0,25
2,8420 % AXA 03/und. MTN (XS0181369454)	EUR	5 000			% 79,7820	3 989 100,00	0,12
3,0820 % AXA 04/und. MTN (XS0203470157)	EUR	10 000			% 81,3330	8 133 300,00	0,25
0,5000 % BNP Paribas 21/30 05 28 MTN (FR0014006NI7)	EUR	7 900	7 900		% 84,6260	6 685 454,00	0,20
4,0620 % BNP Paribas Fortis 07/und. Cv (BE0933899800)	EUR	10 000	10 000		% 79,7220	7 972 200,00	0,24
2,6670 % Deutsche Postbank Funding Trust I 04/und. pref. (DE000A0DEN75)	EUR	10 100	5 000		% 71,7510	7 246 851,00	0,22
0,2500 % Fresenius Medical Care 19/29 11 23 MTN (XS2084510069)	EUR	5 000			% 97,5540	4 877 700,00	0,15
0,2500 % Kreditanst.f.Wiederaufbau 21/25 04 23 (US500769JN53)	USD	32 000			% 98,6570	29 632 288,34	0,90
Certificats							
XTrackers ETC/Gold 23 04 80 (DE000A2T0VU5)	Unité	12 180 000	2 000 000	1 220 000	EUR 26,3080	320 431 440,00	9,69
Autres titres de participation							
Roche Holding Profitsh. (CH0012032048)	Unité	141 500	6 000		CHF 292,0000	42 006 913,38	1,27
Valeurs autorisées ou négociées sur des marchés réglementés						4 542 158,34	0,14
Titres portant intérêt							
5,1250 % Howmet Aerospace 14/01 10 24 (US013817AW16)	USD	4 865			% 99,4700	4 542 158,34	0,14
Parts de fonds						254 320 844,64	7,69
Parts de fonds du groupe (y compris dans des sociétés d'investissement du groupe)						54 734 990,31	1,65
Xtr II EUR Corporate Bond SRI PAB UCITS ETF 1D (LU0484968812) (0,060 %)	Unité	410 046	410 046		EUR 133,4850	54 734 990,31	1,65
Parts de fonds investies en dehors du groupe						199 585 854,33	6,04
iShares Euro Corp BondSustainability Scr. UCITS ETF (IE00BYZTVT56) (0,150 %)	Unité	21 664 717	21 664 717		EUR 4,4900	97 274 579,33	2,94
Theam Quant-Cross Asset High Focus (LU2346216455) (0,350 %)	Unité	797 500	217 500		EUR 128,2900	102 311 275,00	3,10
Total du portefeuille-titres						3 020 396 622,07	91,37
Dérivés							
Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses							
Dérivés sur indices boursiers (Créances / dettes)						-2 993 073,33	-0,09
Contrats à terme sur indices boursiers							
NASDAQ 100 E-MINI MAR 23 (CME) USD	Unité	6 000				-2 993 073,33	-0,09

DWS ESG Dynamic Opportunities

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Dérivés sur devises						5 833 734,20	0,18
Contrats de change à terme (Achat)							
Positions ouvertes							
AUD/EUR 180,00 millions						-385 418,08	-0,01
NOK/EUR 850,00 millions						-897 791,14	-0,03
Contrats de change à terme (Vente)							
Positions ouvertes							
USD/EUR 435,00 millions						5 569 239,31	0,17
USD/JPY 43,00 millions						1 547 704,11	0,05
Swaps						-24 373,15	0,00
Credit Default Swaps							
Protection Buyer							
iTraxx Europe Crossover 5 Years / 500 BP (GS CO DE)							
20 06 27 (OTC)	EUR	1 000				-24 373,15	0,00
Avoirs bancaires et instruments du marché monétaire non titrisés						277 808 266,98	8,40
Avoirs bancaires						277 808 266,98	8,40
Dépositaire (à échéance quotidienne)							
Avoirs en euro	EUR	94 715 390,83		%	100	94 715 390,83	2,87
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	14 581 553,86		%	100	14 581 553,86	0,44
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Dollar australien	AUD	768,84		%	100	490,00	0,00
Real brésilien	BRL	2 318,86		%	100	411,71	0,00
Dollar canadien	CAD	581,80		%	100	403,05	0,00
Franc suisse	CHF	37 650 509,33		%	100	38 278 273,01	1,16
Livre sterling	GBP	20 806 200,76		%	100	23 495 229,81	0,71
Dollar de Hong Kong	HKD	179 011 559,08		%	100	21 541 444,64	0,65
Roupie indonésienne	IDR	44 959 017,06		%	100	2 710,72	0,00
Yen	JPY	1 391 486 586,00		%	100	9 886 579,18	0,30
Won sud-coréen	KRW	5 820 534 818,00		%	100	4 339 683,07	0,13
Dollar de Singapour	SGD	4 934,63		%	100	3 451,39	0,00
Livre turque	TRY	7 981,02		%	100	400,15	0,00
Dollar taiwanais	TWD	276 384 461,33		%	100	8 454 283,02	0,26
Dollar américain	USD	28 530 419,44		%	100	26 779 068,37	0,81
Dépôt à terme							
Avoirs en couronne norvégienne (Bayerische Landesbank, München)	NOK	375 600 000,00		%	100	35 728 894,17	1,08
Autres éléments d'actif						7 907 747,71	0,24
Intérêts à recevoir	EUR	1 298 834,70		%	100	1 298 834,70	0,04
Droits à dividende/à distribution	EUR	1 708 076,03		%	100	1 708 076,03	0,05
Dépôts de garantie (Initial Margin)	EUR	4 893 936,55		%	100	4 893 936,55	0,15
Autres actifs	EUR	6 900,43		%	100	6 900,43	0,00
À recevoir au titre d'opérations sur parts	EUR	120 264,96		%	100	120 264,96	0,00
Autres engagements						-3 180 988,21	-0,10
Engagements découlant des coûts	EUR	-3 178 711,07		%	100	-3 178 711,07	-0,10
Autres engagements divers	EUR	-2 277,14		%	100	-2 277,14	0,00
Engagements découlant d'opérations sur parts	EUR	-345 526,11		%	100	-345 526,11	-0,01
Actif du fonds						3 305 522 675,12	100,00

DWS ESG Dynamic Opportunities

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	53,63
Classe LC	EUR	51,58
Classe SC	EUR	55,05
Classe TFC	EUR	120,70
Classe LD	EUR	51,86
Classe MFC	EUR	127,29
Nombre de parts en circulation		
Classe FC	Unité	2 629 750,205
Classe LC	Unité	2 460 529,284
Classe SC	Unité	15 114 883,604
Classe TFC	Unité	89 474,948
Classe LD	Unité	39 821 065,946
Classe MFC	Unité	1 016 217,800

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

CME	=	Chicago Mercantile Exchange (CME) - Index and Options Market Division (IOM)
OTC	=	Over the Counter

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2022

Dollar australien	AUD	1,569050	=	EUR	1
Real brésilien	BRL	5,632200	=	EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,443500	=	EUR	1
Franc suisse	CHF	0,983600	=	EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,435750	=	EUR	1
Livre sterling	GBP	0,885550	=	EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	8,310100	=	EUR	1
Roupie indonésienne	IDR	16 585,615000	=	EUR	1
Yen	JPY	140,745000	=	EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 341,235000	=	EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	10,512500	=	EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,429750	=	EUR	1
Livre turque	TRY	19,944850	=	EUR	1
Dollar taiwanais	TWD	32,691650	=	EUR	1
Dollar américain	USD	1,065400	=	EUR	1

Notes

3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres

Achats et ventes de valeurs mobilières, parts de fonds de placement, titres de créance (imputation par marché à la date du rapport)

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Achats / entrées	Ventes / sorties
Valeurs mobilières cotées en bourse			
Actions			
Nestlé Reg. (CH0038863350)	Unité		322 100
BASF Reg. (DE000BASF111)	Unité	26 500	716 500
Capgemini (FR0000125338)	Unité		229 000
Grand City Properties (LU0775917882)	Unité		1 100 000
JDE Peet's (NL0014332678)	Unité		171 280
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (C.R.) (FR0000121014)	Unité	2 650	52 650
TAG Immobilien AG (DE0008303504)	Unité		305 000
Volkswagen Pref. (DE0007664039)	Unité	370 000	370 000
AIA Group (HK0000069689)	Unité		1 822 020
Svenska Cellulosa B (Free) (SE0000112724)	Unité		705 500
Cerner Corp. (US1567821046)	Unité		264 000
Cisco Systems (US17275R1023)	Unité		348 000
Netflix (US64110L1061)	Unité	80 000	80 000
Warner Bros. Discovery (US9344231041)	Unité	297 678	297 678
Certificats			
iShares Physical Metals/Gold und. ETC (IE00B4ND3602)	Unité		500 000
Parts de fonds			
Parts de fonds du groupe (y compris dans des sociétés d'investissement du groupe)			
Xtrackers II EUR Corporate Bond UCITS ETF 1C (LU0478205379) (0,020 %)	Unité	92 590	92 590
Parts de fonds investies en dehors du groupe			
iShares € Corp.Bd.Large Cap UCITS ETF (IE0032523478) (0,200 %)	Unité	154 880	154 880
iShares III-iShares Core Euro Corp. Bond UCITS ETF (IE00B3F81R35) (0,200 %)	Unité	649 074	649 074
iShs III - EO Corp Bond ex-Fin.UCITS ETF EUR (Dist) (IE00B4L5ZG21) (0,000 %)	Unité	85 662	85 662

Prêts de titres (volume des transactions évalué sur la base de la valeur convenue au moment de la conclusion de l'opération de prêt)

à durée indéterminée

Montants en milliers
EUR 213 637

Catégorie : iShares III-iShares Core Euro Corp. Bond UCITS ETF (IE00B3F81R35), Xtrackers II EUR Corporate Bond UCITS ETF 1C (LU0478205379), 0,2500 % Fresenius Medical Care 19/29 11 23 MTN (XS2084510069), 4,8750 % ING Groep 22/14 11 2027 MTN (XS2554746185), Alstom (FR0010220475), VISA C.I.A. (US92826C8394)

Dérivés (primes des options ou volume des contrats d'option au cours d'ouverture ; pour les warrants, indication des achats et des ventes)

Montants en milliers

Contrats à terme

Contrats à terme sur indices boursiers

Contrats achetés :	EUR	389 634
(Sous-jacents : Nasdaq 100 Index, S&P 500 Index)		
Contrats vendus :	EUR	1 101 237
(Sous-jacents : DAX 40 (Performanceindex), Nasdaq 100 Index, S&P 500 Index)		

Contrats de change à terme

Achat de devises à terme

AUD/EUR	EUR	928 110
NOK/EUR	EUR	726 056
USD/JPY	EUR	38 348

Vente de devises à terme

NOK/EUR	EUR	24 905
USD/EUR	EUR	1 954 854
USD/JPY	EUR	409 501

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts FC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	690 624,79
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	1 524 680,96
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	26 213,35
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	80 157,23
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	87 880,11
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	769,39
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	7 061,21
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	2 318,05
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	2 318,05
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-101 594,22
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-195 059,88
11. Autres revenus	EUR	2 986,73

Total des revenus EUR **2 126 037,72**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-50 689,14
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-1 005,51
2. Commission de gestion	EUR	-1 242 308,06
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-1 242 308,06
3. Autres dépenses	EUR	-1 338,97
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-765,02
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-573,95

Total des dépenses EUR **-1 294 336,17**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **831 701,55**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	12 062 885,92
2. Moins-values réalisées	EUR	-8 446 487,12

Résultat des opérations de vente EUR **3 616 398,80**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **4 448 100,35**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-12 082 769,98
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-11 311 776,86

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **-23 394 546,84**

VII. Résultat de l'exercice EUR **-18 946 446,49**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	156 741 900,93
1. Encaissement (net)	EUR	3 311 933,04
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	15 634 189,37
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-12 322 256,33
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-80 828,15
3. Résultat de l'exercice	EUR	-18 946 446,49
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-12 082 769,98
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-11 311 776,86

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice EUR **141 026 559,33**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

Total **Par part**

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	4 448 100,35	1,69
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement EUR **4 448 100,35** **1,69**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	141 026 559,33	53,63
2021	156 741 900,93	60,97
2020	132 475 247,83	51,29
2019	265 579 823,78	48,68

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts SC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	4 063 186,41
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	8 974 738,31
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	154 344,26
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	472 149,56
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	517 945,77
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	4 526,71
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	41 641,06
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	13 656,53
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	13 656,53
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-597 712,29
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-1 147 939,94
11. Autres revenus	EUR	17 587,33

Total des revenus EUR **12 514 123,71**

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-298 141,77
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-5 916,94
2. Commission de gestion	EUR	-3 442 968,33
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-3 442 968,33
3. Autres dépenses	EUR	-7 886,21
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-4 506,60
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-3 379,61

Total des dépenses EUR **-3 748 996,31**

III. Revenus ordinaires, nets EUR **8 765 127,40**

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	71 020 026,04
2. Moins-values réalisées	EUR	-49 743 899,12

Résultat des opérations de vente EUR **21 276 126,92**

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice EUR **30 041 254,32**

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-80 507 937,93
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-75 981 619,93

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice EUR **-156 489 557,86**

VII. Résultat de l'exercice EUR **-126 448 303,54**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	1 040 794 213,39
1. Encaissement (net)	EUR	-85 430 025,96
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	50 773 031,70
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-136 203 057,66
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	3 210 173,16
3. Résultat de l'exercice	EUR	-126 448 303,54
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-80 507 937,93
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-75 981 619,93

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice EUR **832 126 057,05**

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

Total **Par part**

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	30 041 254,32	1,99
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement EUR **30 041 254,32** **1,99**

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	832 126 057,05	55,05
2021	1 040 794 213,39	62,31
2020	852 840 372,74	52,18
2019	509 661 242,15	49,31

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts TFC

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	52 886,29
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	116 755,87
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	2 007,24
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	6 138,34
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	6 729,58
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	58,96
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	540,72
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	177,46
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	177,46
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-7 779,81
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-14 937,14
11. Autres revenus	EUR	228,67
Total des revenus	EUR	162 806,18

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-3 881,47
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-76,97
2. Commission de gestion	EUR	-95 087,38
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-95 087,38
3. Autres dépenses	EUR	-102,38
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-58,47
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-43,91
Total des dépenses	EUR	-99 071,23

III. Revenus ordinaires, nets

EUR 63 734,95

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	923 742,52
2. Moins-values réalisées	EUR	-646 808,74

Résultat des opérations de vente

EUR 276 933,78

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice

EUR 340 668,73

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-981 532,95
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-879 952,00

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice

EUR -1 861 484,95

VII. Résultat de l'exercice

EUR -1 520 816,22

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement au début de l'exercice	EUR	12 405 995,56
1. Encaissement (net)	EUR	-79 558,55
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	2 944 529,50
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-3 024 088,05
2. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-6 170,51
3. Résultat de l'exercice	EUR	-1 520 816,22
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-981 532,95
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-879 952,00

II. Valeur de l'actif du fonds commun

de placement en fin d'exercice

EUR 10 799 450,28

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution

Total Par part

I. Montant disponible pour le réinvestissement

1. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	340 668,73	3,81
2. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00
3. Montant de déduction fiscale mis à disposition	EUR	0,00	0,00

II. Réinvestissement

EUR 340 668,73 3,81

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	10 799 450,28	120,70
2021	12 405 995,56	137,22
2020	6 457 167,22	115,43
2019	2 714 754,98	109,56

DWS ESG Dynamic Opportunities

Classe de parts LD

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus

1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)	EUR	10 156 884,17
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)	EUR	22 408 899,76
3. Intérêts sur titres nationaux	EUR	385 122,89
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)	EUR	1 176 943,15
5. Intérêts sur placements liquides nationaux	EUR	1 289 129,00
6. Intérêts sur placements liquides à l'étranger (avant retenue à la source)	EUR	11 314,34
7. Revenus des certificats d'investissement	EUR	103 493,69
8. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres	EUR	34 026,53
dont :		
issus des prêts de titres	EUR	34 026,53
9. Déduction de l'impôt national sur les sociétés	EUR	-1 494 135,15
10. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-2 867 852,20
11. Autres revenus	EUR	43 873,95
Total des revenus	EUR	31 247 700,13

II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts ¹⁾	EUR	-745 975,38
dont :		
Intérêts précomptés	EUR	-14 783,06
2. Commission de gestion	EUR	-32 206 188,76
dont :		
Frais forfaitaires	EUR	-32 206 188,76
3. Autres dépenses	EUR	-19 660,60
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres	EUR	-11 228,71
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils	EUR	-8 431,89
Total des dépenses	EUR	-32 971 824,74

III. Revenus ordinaires, nets	EUR	-1 724 124,61
--	------------	----------------------

IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées	EUR	177 240 042,75
2. Moins-values réalisées	EUR	-124 045 319,04

Résultat des opérations de vente	EUR	53 194 723,71
---	------------	----------------------

V. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	51 470 599,10
---	------------	----------------------

1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-172 013 080,09
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-162 351 467,35

VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice	EUR	-334 364 547,44
--	------------	------------------------

VII. Résultat de l'exercice	EUR	-282 893 948,34
--	------------	------------------------

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des différents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

¹⁾ Comprend les taux d'intérêt négatifs sur avoirs bancaires.

Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds commun de placement au début de l'exercice	EUR	2 054 000 970,48
---	------------	-------------------------

1. Distribution / déduction fiscale pour l'exercice précédent	EUR	-1 897 952,98
2. Encaissement (net)	EUR	297 624 229,23
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	563 545 692,88
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-265 921 463,65
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	-1 532 511,16
4. Résultat de l'exercice	EUR	-282 893 948,34
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-172 013 080,09
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-162 351 467,35

II. Valeur de l'actif du fonds commun de placement en fin d'exercice	EUR	2 065 300 787,23
---	------------	-------------------------

État des emplois de l'actif net

Calcul de la distribution	Insgesamt	Par part
----------------------------------	------------------	-----------------

I. Montant disponible à distribuer

1. Report de l'exercice précédent	EUR	112 166 247,54	2,82
2. Résultat réalisé au cours de l'exercice	EUR	51 470 599,10	1,29
3. Dotation sur l'actif net	EUR	0,00	0,00

II. Montant non distribué

1. Réinvesti	EUR	0,00	0,00
2. Report à nouveau	EUR	-126 603 255,31	-3,18

III. Total des sommes à distribuer	EUR	37 033 591,33	0,93
---	------------	----------------------	-------------

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur trois ans

	Actif du fonds en fin d'exercice EUR	Valeur liquidative EUR
2022	2 065 300 787,23	51,86
2021	2 054 000 970,48	59,40
2020	1 130 729 120,74	50,34
2019	699 714 635,52	48,15

DWS ESG Dynamic Opportunities

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'ordonnance allemande relative à la comptabilité et à l'évaluation en matière d'investissement (KARBV)

Données conformément à l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés

L'exposition reposant sur les produits dérivés :

745 514 712,14 EUR

Parties contractantes des produits dérivés :

BofA Securities Europe S.A., Paris ; Goldman Sachs AG, Frankfurt / Main ; HSBC Continental Europe S.A., Paris ; J.P. Morgan AG, Frankfurt / Main

Données selon l'approche complexe :

Composition du portefeuille de référence

80 % MSCI All Country World Net TR Index - en EUR, 20 % iBoxx Euro Overall Index

Risque potentiel au titre du risque de marché

Pourcentage minimal du risque potentiel %	78,334
Pourcentage maximal du risque potentiel %	110,461
Pourcentage moyen du risque potentiel %	88,385

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds commun de placement résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche complexe** dictée par le règlement relatif aux produits dérivés.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'est élevé à 1,0 sur la période sous revue, la méthode de calcul utilisée étant celle du montant brut.

L'exposition issue des prêts de titres :

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
0,3750 % European Investment Bank 21/24 07 24	USD	32 000	28 155 434,58	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			28 155 434,58	28 155 434,58

Parties contractantes des prêts de titres :

Barclays Bank Ireland PLC, Dublin

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres :

EUR 30 092 654,23

dont :

Obligations EUR 30 092 654,23

Revenus des prêts de titres, y compris les frais et charges directs et indirects :

Ces positions sont mentionnées dans le compte de résultats.

Autres informations

Valeur liquidative classe FC : 53,63 EUR
Valeur liquidative classe LC : 51,58 EUR
Valeur liquidative classe SC : 55,05 EUR
Valeur liquidative classe TFC : 120,70 EUR
Valeur liquidative classe LD : 51,86 EUR
Valeur liquidative classe MFC : 127,29 EUR

Nombre de parts en circulation classe FC : 2 629 750,205
Nombre de parts en circulation classe LC : 2 460 529,284
Nombre de parts en circulation classe SC : 15 114 883,604
Nombre de parts en circulation classe TFC : 89 474,948
Nombre de parts en circulation classe LD : 39 821 065,946
Nombre de parts en circulation classe MFC : 1 016 217,800

Indications relatives à la procédure d'évaluation des éléments d'actif :

Le dépositaire effectue l'évaluation en collaboration avec la société de gestion des capitaux. À cet effet, le dépositaire s'appuie en principe sur des sources externes.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre le dépositaire et la société de gestion des capitaux et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Données relatives à la transparence et au total des frais sur encours :

Le total des frais sur encours (TFE) s'élevait à :

classe FC 0,85 % par an classe LC 1,50 % par an classe SC 0,40 % par an classe TFC 0,85 % par an classe LD 1,50 % par an classe MFC 0,40 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus par le fonds (hors frais de transaction), y compris les éventuels intérêts précomptés, en pourcentage du volume moyen du fonds au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à

classe FC 0,001 % classe LC 0,001 % classe SC 0,001 % classe TFC 0,001 % classe LD 0,001 % classe MFC 0,001 %

calculée sur l'actif moyen du fonds.

Conformément aux conditions de placement, il est prévu pour le fonds commun de placement qu'une commission forfaitaire de

classe FC 0,85 % par an classe LC 1,50 % par an classe SC 0,40 % par an classe TFC 0,85 % par an classe LD 1,50 % par an classe MFC 0,40 % par an

se décomposant comme suit soit versée à la société de gestion des capitaux :

classe FC 0,15 % par an classe LC 0,15 % par an classe SC 0,15 % par an classe TFC 0,15 % par an classe LD 0,15 % par an classe MFC 0,15 % par an

attribuable au dépositaire et

classe FC 0,05 % par an classe LC 0,05 % par an classe SC 0,05 % par an classe TFC 0,05 % par an classe LD 0,05 % par an classe MFC 0,05 % par an

attribuable aux tiers (frais d'impression et de publication, révision des comptes et autres frais divers).

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, la société de gestion des capitaux DWS Investment GmbH n'a obtenu pour le fonds de placement DWS ESG Dynamic Opportunities aucune ristourne sur les commissions et frais versés par le fonds commun de placement au dépositaire ou à des tiers, excepté sur les informations financières mises à disposition par les courtiers à des fins d'analyse.

Sur la partie des frais forfaitaires qui lui revient, la Société verse

classe FC moins de 10 % classe LC plus de 10 % classe SC moins de 10 % classe TFC moins de 10 % classe LD moins de 10 % classe MFC moins de 10 %

aux distributeurs des parts en circulation émises par le fonds commun de placement.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds du portefeuille-titres applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds commun de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres parts de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Les autres revenus et dépenses principaux sont présentés dans le compte de résultats par classe de parts.

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 413 668,59 euros. Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment GmbH (la « Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (DWS KGaA), Frankfurt / Main, l'un des principaux gestionnaires d'actifs mondiaux proposant une large gamme de produits et services d'investissement dans toutes les principales classes de placement ainsi que des solutions adaptées aux tendances de croissance.

DWS KGaA, dans laquelle Deutsche Bank AG détient une participation majoritaire, est cotée à la Bourse de Francfort.

La politique de rémunération du groupe Deutsche Bank (« groupe DB ») ne s'applique pas à la Société en vertu de la réglementation sectorielle, conformément à la directive OPCVM V (cinquième directive concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières) et aux articles 1 et 27 du règlement sur les rémunérations des établissements allemands (« InstVV »). DWS KGaA et ses filiales (« groupe DWS » ou simplement « groupe ») ont leurs propres règles, politiques et structures de gouvernance en matière de rémunération, et disposent notamment d'une directive interne au groupe DWS pour identifier les collaborateurs ayant une influence significative sur la Société et sur le groupe DWS, conformément aux critères définis dans la directive OPCVM V et aux directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA » – European Securities and Markets Authority) en matière de rémunération.

Structure de gouvernance

La gestion du groupe DWS est assurée par la société DWS Management GmbH en tant que commanditée de DWS KGaA. La direction de la commanditée se compose de six membres qui forment la direction du groupe. La direction, appuyée par le comité de rémunération de DWS (« DCC » – DWS Compensation Committee), est responsable de l'introduction et de la mise en œuvre du système de rémunération des collaborateurs. Ce système est contrôlé par le conseil de surveillance de DWS KGaA, qui a créé un comité des rémunérations (« RC »). Le RC soutient le conseil de surveillance dans le contrôle de la conception appropriée des systèmes de rémunération des employés du groupe. Cela se fait en tenant compte de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe, ainsi que de la cohérence de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de risque du groupe DWS.

Le DCC a pour tâche d'élaborer et de concevoir des cadres et des principes de rémunération durables pour l'activité de l'entreprise, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe. Le DCC définit les facteurs d'évaluation des performances quantitatifs et qualitatifs comme étant le fondement des décisions relatives à la rémunération et fait des recommandations à la direction concernant le pool annuel de rémunération variable et son affectation à divers secteurs d'activité et fonctions de l'infrastructure. Les membres votants du DCC sont le Chief Executive Officer (« CEO »), le Chief Financial Officer (« CFO »), le Chief Operating Officer (« COO ») et le Global Head of HR. Le Head of Reward & Analytics est membre sans droit de vote. Les fonctions de contrôle telles que la conformité, la lutte contre la criminalité financière et la gestion des risques sont représentées par le CFO et le COO au sein du DCC et sont impliquées de manière appropriée dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de rémunération du groupe en ce qui concerne leurs tâches et fonctions respectives. Il s'agit, d'une part, de veiller à ce que les systèmes de rémunération n'entraînent pas de conflits d'intérêts et, d'autre part, d'examiner les effets sur le profil de risque du groupe. Le DCC examine le cadre de rémunération du groupe au moins une fois par an. Il s'agit notamment d'examiner les principes applicables à la Société et d'évaluer s'il y a lieu d'apporter des modifications ou des ajouts importants à la suite d'irrégularités.

Le DCC est soutenu par deux sous-comités : le Compensation Operating Committee (« COC ») de DWS, qui a été mis en œuvre pour aider le DCC à examiner la validité technique, l'opérationnalisation et l'approbation de plans de rémunération nouveaux ou existants. L'Integrity Review Committee (« IRC »), qui a été mis en place pour examiner et statuer sur les questions liées à la suspension et la caducité des éléments de rémunération différés de DWS.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe DWS, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est appropriée et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

Les normes et principes de rémunération de la politique de rémunération de DWS, qui est révisée chaque année, s'appliquent aux collaborateurs de la Société. Dans le cadre de sa politique de rémunération, le groupe, y compris la Société, poursuit une politique de rémunération globale qui comprend des composantes de rémunération fixe (« RF ») et variable (« RV »).

Le groupe veille à ce que la composante de rémunération fixe et la composante de rémunération variable soient coordonnées de manière appropriée pour toutes les catégories et tous les groupes de collaborateurs. Les structures et niveaux de rémunération globale correspondent aux structures de rémunération des subdivisions et des régions, aux relations internes et aux données du marché et contribuent à un modèle uniforme au sein du groupe. L'un des principaux objectifs de la stratégie du groupe est de pérenniser la performance, de manière cohérente et à tous les niveaux, et d'accroître la transparence des décisions en matière de rémunération et leur impact sur les actionnaires et les collaborateurs en ce qui concerne le développement des activités du groupe DWS. Un aspect essentiel de la stratégie de rémunération du groupe consiste à créer un équilibre à long terme entre les intérêts des collaborateurs, des actionnaires et des clients.

La rémunération fixe rémunère les collaborateurs selon leurs qualifications, expériences et compétences, ainsi qu'en fonction des exigences, de l'importance et de l'étendue de leurs fonctions. Le montant de rémunération fixe adéquat est fixé en fonction non seulement du niveau de rémunération conforme à celui du marché pour chaque fonction exercée, mais aussi des comparaisons internes et les dispositions réglementaires en vigueur.

La rémunération variable est un instrument discrétionnaire dont dispose le groupe et qui lui permet de verser une rémunération supplémentaire aux collaborateurs pour leur performance et leur comportement sans encourager une tolérance au risque trop élevée. Lors de la détermination de la rémunération variable, des mesures des risques saines sont appliquées en tenant compte de la tolérance au risque du groupe, de sa viabilité et de sa situation financière, ainsi que d'une politique totalement flexible en ce qui concerne l'octroi ou le « non-octroi » de la rémunération variable. La rémunération variable se compose généralement de deux éléments : la composante DWS (en anglais « Franchise Variable Compensation » / « FVC ») et la « composante individuelle ». Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable.

Pour l'exercice 2021, la composante DWS est déterminée principalement sur la base de trois ratios de performance (« KPI ») au niveau du groupe DWS : le ratio coûts/revenus ajusté (« Cost Income Ratio » – « CIR »), les entrées nettes de trésorerie et les critères ESG. Ces trois ratios constituent des indicateurs importants pour les objectifs financiers du groupe DWS et reflètent sa performance durable.

En outre, une rémunération variable individuelle (« RVI ») est accordée. La rémunération variable individuelle prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers parmi lesquels figurent la comparaison avec le groupe de référence du collaborateur et des considérations relatives à la rétention des collaborateurs.

La composante DWS comme la composante individuelle de la rémunération variable peuvent être payées en espèces ou octroyées sous forme d'instruments basés sur des actions ou des fonds dans le cadre des accords du groupe en matière de rémunération différée. Le groupe se réserve le droit de ramener à zéro le montant total de la rémunération variable, y compris la composante DWS, en cas d'acte répréhensible grave, de mesures liées à la performance, de mesures disciplinaires ou de comportement insatisfaisant d'un collaborateur, conformément à la législation locale en vigueur.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Les pools de rémunérations variables du groupe font l'objet d'un ajustement approprié des risques, comprenant les ajustements ex-ante et ex-post. La méthode robuste appliquée vise à garantir que la performance ajustée aux risques et la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe sont prises en compte lors de la détermination de la rémunération variable. Le calcul du montant total de la rémunération variable repose principalement sur (i) la viabilité du groupe (c'est-à-dire ce que le groupe DWS « peut » octroyer à long terme en matière de rémunération variable conformément aux exigences réglementaires) et (ii) la performance (c'est-à-dire ce que le groupe « devrait » octroyer en matière de rémunération variable afin de garantir une rémunération adéquate liée à la performance tout en assurant le succès de l'entreprise à long terme).

Le groupe a mis en place les « Principes régissant la fixation de la rémunération variable » afin de déterminer la rémunération variable au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Dans le cadre d'un processus de prise de décision discrétionnaire, le DWS DCC utilise des ratios financiers et non financiers pour déterminer des pools de rémunération variable différenciés et liés à la performance pour les secteurs opérationnels et des infrastructures.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est conforme aux critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2021

Malgré la persistance de la pandémie, la diversité de l'offre de produits et de solutions d'investissement a conduit à de nouveaux records de collecte nette en 2021. Il s'agissait de la troisième année consécutive d'amélioration des résultats commerciaux du groupe DWS et d'un bon départ dans la phase deux du développement de l'entreprise (transformation, croissance et leadership) au cours de laquelle l'organisation a pu mettre en œuvre efficacement ses priorités stratégiques.

L'accent accru mis sur les performances des investissements, la hausse de la demande des investisseurs pour des classes de placement ciblées et les stratégies d'investissement durable, ainsi que les contributions considérables des partenariats stratégiques ont été les principaux moteurs de ce succès.

Dans ce contexte, le DCC a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2021 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2022 pour l'année de performance 2021, la composante DWS a été attribuée à tous les collaborateurs éligibles sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2021, la direction du groupe DWS a fixé à 100 % le taux de réalisation, en tenant compte de la performance considérable des collaborateurs et à sa seule discrétion.

Identification des preneurs de risque

Conformément aux exigences de la loi allemande sur les placements de capitaux en lien avec les lignes directrices en matière de bonne politique de rémunération, compte tenu des directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (« ESMA » - European Securities and Markets Authority) en matière de rémunération, la Société a identifié les collaborateurs qui ont une influence significative sur son profil de risque (les « preneurs de risque »). Le processus d'identification repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risque) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risque, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe. Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risque sont attribués en différé. En outre, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués aux principaux experts en placement, sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex-post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2021 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	484	
Rémunération globale	91 151 926	EUR
Rémunération fixe	55 826 772	EUR
Rémunération variable	35 325 154	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ²⁾	6 214 631	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques	12 146 217	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	2 531 675	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres de la direction de la Société. La direction répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors de la direction.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	28 155 434,58	-	-
en % de l'actif du fonds	0,85	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Barclays Bank Ireland PLC, Dublin		
Volume brut des opérations ouvertes	28 155 434,58		
État du siège	Irlande		
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS ESG Dynamic Opportunities

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	28 155 434,58	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	30 092 654,23	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :

Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :

- actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
- parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
- parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
- obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
- actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.

La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.

Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.

Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Devise(s) :	6. Devise(s) des garanties reçues		
	EUR ; GBP	-	-

	7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
	Moins d'1 jour	-	-
	Entre 1 jour et 1 semaine	-	-
	Entre 1 semaine et 1 mois	-	-
	Entre 1 et 3 mois	-	-
	Entre 3 mois et 1 an	-	-
	Plus d'1 an	-	-
	à durée indéterminée	30 092 654,23	-

	8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *		
	Part des revenus du fonds		
	absolu	36 948,25	-
	en % des revenus bruts	67,00	-
	Part des coûts du fonds	-	-

	Part des revenus de la société de gestion		
	absolu	18 198,26	-
	en % des revenus bruts	33,00	-
	Part des coûts de la société de gestion	-	-

	Part des revenus de tiers		
	absolu	-	-
	en % des revenus bruts	-	-
	Part des coûts de tiers	-	-

	9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
	absolu	-	

	10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés	
	Total	28 155 434,58
Part	0,93	

	11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
	1. Nom	Kommunalkredit Austria AG (nouveau)	
	Volume des garanties reçues (absolu)	2 708 388,09	
	2. Nom		
	Volume des garanties reçues (absolu)	European Financial Stability Facility (EFSF)	2 668 982,35

DWS ESG Dynamic Opportunities

3. Nom	Belgium, Kingdom of		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 667 195,24		
4. Nom	République fédérale d'Allemagne		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 666 950,54		
5. Nom	European Investment Bank (EIB)		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 662 303,47		
6. Nom	International Development Association		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 624 259,10		
7. Nom	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 617 448,00		
8. Nom	Austria, Republic of		
Volume des garanties reçues (absolu)	2 514 736,62		
9. Nom	African Development Bank		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 876 783,07		
10. Nom	Elia Group		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 679 936,53		
12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps			
Part			-
13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)			
Comptes / dépôts spéciaux	-		-
Comptes collectifs / dépôts	-		-
Autres comptes / dépôts	-		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-		-

DWS ESG Dynamic Opportunities

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	30 092 654,23		

* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS ESG Dynamic Opportunities

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300K1EGUJKQ2Z1349

ISIN : DE0009848077

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,78 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La société a promu des caractéristiques environnementales et sociales avec ce fonds dans les domaines de la protection du climat, des normes sociales, de la gouvernance et de la qualité ESG en général, en appliquant une stratégie d'exclusion qui tient compte des critères d'exclusion suivants :

- (1) Risques climatiques et de transition
- (2) Violations de normes en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique des affaires
- (3) Dans le domaine de la qualité ESG, les émetteurs ont été comparés de manière générale à leur groupe de référence et exclus en cas de mauvais résultat de comparaison
- (4) Secteurs controversés et activités controversées et/ou armes controversées

Les critères d'exclusion susmentionnés sont décrits en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

La société a également fait la promotion avec ce fonds d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

Les actifs ont reçu une note sur six dans chacune des approches d'évaluation, « A » étant la meilleure note et « F » la moins bonne.

DWS ESG Dynamic Opportunities

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		47,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		22,17 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		15,43 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		6,13 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		0,79 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		15,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		54,08 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		10,47 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		0,67 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		10,53 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		12,91 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		28,18 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Évaluation de la norme D		27,47 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		2,71 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		1,76 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C		3,21 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire D		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux C		1,69 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Services pour les schistes bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole C		1,66 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole D		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole E		0 % des actifs du portefeuille
Extraction de charbon ou de pétrole F		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C		1,49 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F		0 % des actifs du portefeuille
Charbon C		5,77 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0 % des actifs du portefeuille
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Exploration de schistes bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		3,34 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	248,59
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité carbone moyenne pondérée en tonnes d'émissions de CO2 par million de revenus EUR	624,46
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,47 % des actifs du portefeuille
PAII - 08. Rejets dans l'eau	Eaux usées rejetées dans les eaux de surface (en tonnes) à la suite d'activités industrielles ou de production.	5,53

Indicateurs	Description	Performance
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent principalement sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

La société a investi pour le fonds en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement sur les obligations de publication d'informations »). Ces investissements durables ont contribué à au moins un des ODD des Nations unies (appelés « SDG » (Sustainable Development Goals) - objectifs de développement durable des Nations unies), qui ont des objectifs environnementaux et/ou sociaux, comme par exemple la liste (non exhaustive) suivante :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

La société a utilisé des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation définie) afin de déterminer si une activité économique est un investissement durable au sens de l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Les activités économiques qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (« CapEx » – Capital Expenditure) et/ou des dépenses d'exploitation (« OpEx » – Operational Expenditure). Si une contribution positive était constatée, l'activité économique n'était considérée comme durable que si l'entreprise obtenait en outre un résultat positif à l'évaluation DNSH (Do Not Significantly Harm signifie ne pas nuire de manière significative) et passait également avec succès l'examen de la protection minimale (« Safeguard Evaluation »).

L'évaluation de l'existence d'un impact significatif (« évaluation DNSH ») évalue si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affecte de manière significative un ou plusieurs autres objectifs environnementaux ou sociaux. Si une dégradation importante est constatée, l'activité économique ne passe pas l'évaluation DNSH et ne peut donc pas être considérée comme un investissement durable.

L'évaluation de la sauvegarde examine dans quelle mesure une entreprise est en conformité avec les normes internationales. Il s'agit notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises dont les violations les plus graves de l'une de ces normes internationales ont été constatées et confirmées ne passent pas l'évaluation de sauvegarde et leurs activités économiques ne peuvent pas être considérées comme durables.

L'ampleur de la contribution à chacun des dix-sept ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans les actifs du fonds.

La société n'a pas cherché à atteindre avec le fonds un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation de l'existence d'un préjudice important (« évaluation DNSH ») faisait partie intégrante de la détermination de l'existence d'un investissement durable conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH, tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principaux effets négatifs du tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 ont été intégrés dans l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement sur les obligations de publication d'informations. En tenant compte de ces effets négatifs, la société a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement avait un impact significatif sur les objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données, les objectifs politiques ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

L'évaluation de la garantie faisait partie intégrante de la détermination de l'existence d'un investissement durable conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Dans le cadre de l'évaluation de la sauvegarde, la société a déterminé si les entreprises étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE et les principes directeurs des Nations unies.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société a pris en compte pour le fonds les principaux effets négatifs suivants sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le secteur des services financiers (SFDR) :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité de GES des entreprises détenues en portefeuille (n° 3) ;
- Engagement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Émissions dans l'eau (n° 8) ;
- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (n° 10) et
- Implication dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (n° 14).

Les principaux effets négatifs susmentionnés ont été pris en compte par la stratégie d'exclusion du fonds.

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH.



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS ESG Dynamic Opportunities

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
XTrackers ETC/Gold 23.04.80	Matières premières	9,4 %	Irlande
Microsoft Corp.	Technologies	3,0 %	États-Unis
Alphabet Cl.A	Technologies	2,7 %	États-Unis
Theam Quant-Cross Asset High Focus	Autres fonds	2,6 %	Luxembourg
Deutsche Telekom Reg.	Télécommunications	2,5 %	Allemagne
Linde	Chimie	2,0 %	Allemagne
VISA Cl.A	Produits industriels et services	2,0 %	États-Unis
Mastercard Cl.A	Produits industriels et services	1,9 %	États-Unis
VINCI	Construction et matériaux	1,9 %	France
Vonovia	Immobilier	1,9 %	Allemagne
Amazon.com	Commerce de détail	1,9 %	États-Unis
Thermo Fisher Scientific Inc.	Santé	1,8 %	États-Unis
Veolia Environnement	Services aux collectivités	1,8 %	France
Allianz	Assurances	1,7 %	Allemagne
E.ON Reg.	Services aux collectivités	1,6 %	Allemagne

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

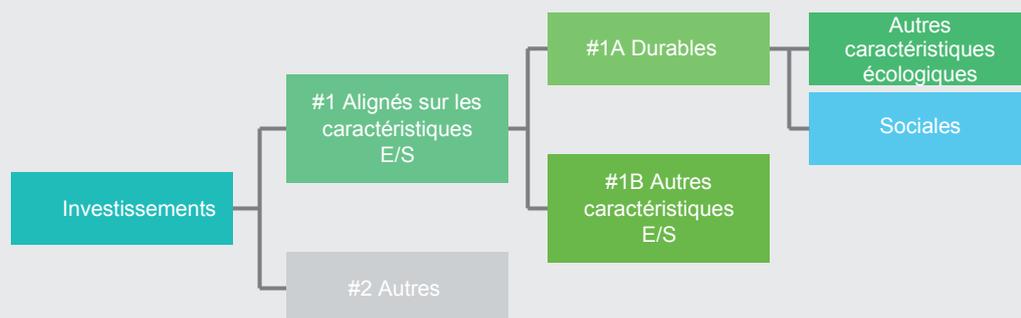
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

La part des investissements liés au développement durable s'élevait à 88,65 % des actifs du portefeuille à la date de référence.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 88,65 % dans des actifs conformes aux normes ESG (#1 Alignés sur les caractéristiques écologiques et sociales). 23,78 % ont été placés dans des investissements durables (#1A Investissements durables).

11,35 % des actifs du fonds n'étaient pas conformes aux normes ESG (#2 Autres investissements).



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS ESG Dynamic Opportunities

Répartition de la structure sectorielle/
émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Instituts	3,8 %
Entreprises	1,8 %
Autres institutions financières	1,5 %
Fonds indiciels	4,6 %
Autres fonds	3,1 %
Santé	13,4 %
Secteur financier	8,3 %
Services de communication	8,6 %
Technologies de l'information	12,9 %
Industrie	7,5 %
Services aux collectivités	4,9 %
Matières premières	3,6 %
Biens de consommation durables	2,9 %
Biens de consommation courante	2,7 %
Autre(s)	2,4 %
Certificats	9,7 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,5 %

Situation au : 30 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

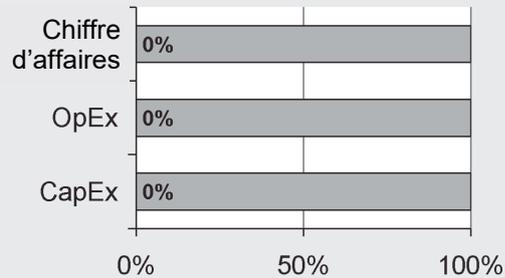
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

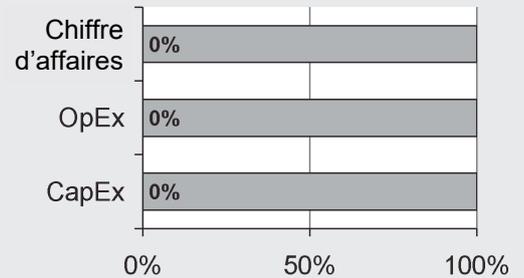
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



■ Conformes à la taxinomie	0,00 %
■ Non conformes à la taxinomie	100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



■ Conformes à la taxinomie	0,00 %
■ Non conformes à la taxinomie	100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, il n'existait pas de niveau minimum d'investissement durable avec un objectif environnemental conforme à la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part actuelle des investissements écologiquement durables, conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit règlement taxonomique), s'élevait à 0 % de la valeur du fonds. Il se peut toutefois que quelques investissements durables aient été conformes à un objectif environnemental du règlement établissant la taxinomie.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Il n'y avait pas de pourcentage minimal d'investissement dans les activités économiques de transition et les activités facilitatrices.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Il n'existait pas de part minimale distincte pour les investissements durables ayant un objectif environnemental, ce qui n'était pas conforme à la taxinomie de l'UE. Il n'a pas été possible de séparer les investissements durables, qu'ils soient écologiques ou sociaux, lors de l'évaluation. La part totale des investissements durables a représenté au total 23,78 % de la valeur du fonds.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La société n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables pour le fonds, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Toutefois, comme il n'a pas été possible de séparer les investissements environnementaux et sociaux lors de l'évaluation des investissements durables, la part totale des investissements durables environnementaux et sociaux représentait au total 23,78 % de la valeur du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

La rubrique #2 Autres investissements comprenait tous les actifs qui ne répondaient pas aux normes ESG. Ceux-ci pouvaient comprendre tous les actifs prévus dans la politique de placement, y compris les avoirs bancaires et les produits dérivés.

Les « Autres investissements » ont pu être utilisés pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Il n'y avait pas de protection environnementale ou sociale minimale dans les « Autres investissements ».



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Pour ce faire, le fonds a investi au moins 60 % de son actif dans des actions. Jusqu'à 40 % des actifs du fonds pouvaient être investis dans des titres porteurs d'intérêts, les obligations convertibles et les emprunts à option n'étant pas pris en compte. Jusqu'à 40 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des instruments du marché monétaire. Jusqu'à 25 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des avoirs bancaires.

Pour plus de détails sur la politique de placement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

Méthodologie d'évaluation ESG

Le fonds a investi au moins 75 % dans des actifs qui répondent à des normes ESG définies en termes de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Les plafonds d'investissement correspondants ont été fixés dans les conditions particulières d'investissement et surveillées par la société.

Afin de déterminer si, et dans quelle mesure, les éléments d'actif étaient conformes aux normes ESG définies, ceux-ci ont été évalués selon des critères ESG au moyen d'une base interne de données ESG, indépendamment des perspectives de réussite économique.

La base de données ESG a traité les données ESG de plusieurs fournisseurs de données ESG ainsi que de sources publiques et a pris en compte des évaluations internes en appliquant une méthode d'évaluation et de classification définie. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions de l'émetteur.

Les actifs ont reçu une note sur six dans chacune des approches d'évaluation, « A » étant la meilleure note et « F » la moins bonne.

La base de données ESG a utilisé différentes approches d'évaluation pour déterminer si les normes ESG étaient présentes dans les actifs, notamment :

•Évaluation du risque climatique et de transition

La base de données ESG a évalué le comportement des émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui contribuent moins au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs ou qui sont moins exposés à ces risques ont été mieux notés.

•Évaluation de la norme

La base de données ESG a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale.

•Évaluation de la qualité ESG

La base de données ESG a fait la distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains.

Pour les entreprises, la base de données ESG a comparé les émetteurs sur la base de leur qualité ESG. L'évaluation de la qualité ESG a pris en compte différents facteurs ESG lors de l'évaluation de l'émetteur, comme par exemple la gestion des changements environnementaux, la sécurité des produits, la gestion des collaborateurs ou l'éthique de l'entreprise.

L'évaluation de la qualité ESG a suivi l'approche dite du « meilleur élève » (de l'anglais « best in class »). Dans ce cadre, les émetteurs ont reçu une évaluation relative à leur groupe de référence. Le groupe de référence était composé d'entreprises du même secteur et de la même région. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse. Pour les États, la base de données ESG a évalué la gouvernance globale en tenant compte, entre autres, de l'évaluation des libertés politiques et civiles.

• **Évaluation d'exclusion pour les secteurs controversés**

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement, les produits du tabac et les divertissements pour adultes. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres domaines pertinents étaient par exemple l'énergie nucléaire ou l'extraction de charbon et la production d'énergie à base de charbon.

La base de données ESG a pris en compte, lors de l'évaluation des émetteurs, la part du chiffre d'affaires total réalisée par les émetteurs dans les secteurs d'activité et les activités commerciales concernés. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités concernées et des activités commerciales était faible, meilleure était l'évaluation.

• **Évaluation d'exclusion pour le secteur « Armes controversées »**

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques.

Les émetteurs ont été évalués principalement en fonction de leur degré d'implication, entre autres, dans la production d'armes controversées et de leurs composants.

• **Évaluation des parts de fonds de placement**

La base de données ESG a évalué les parts de fonds de placement selon l'évaluation de la qualité ESG (à l'exception de l'évaluation des États), l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Les avoirs bancaires n'ont pas été évalués.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient les normes ESG.

Dans ce cadre, les évaluations respectives des éléments d'actif ont été considérées individuellement. Si, dans le contexte d'une approche d'évaluation, les éléments d'actif obtiennent une note qui n'est pas considérée comme appropriée, ils ne peuvent pas être acquis, même s'ils ont obtenu une note appropriée dans le cadre d'une autre approche d'évaluation.

Les actifs ayant obtenu une note de A à D dans chacune des approches d'évaluation, une note de A à C dans l'évaluation de l'exclusion des secteurs controversés et une note de A à C dans l'évaluation de l'exclusion du secteur des armes controversées, répondaient aux normes ESG.

Jusqu'à 15 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des actifs ayant une note d'évaluation de la qualité ESG de D. Aucun investissement n'est effectué dans des actifs dont la note d'évaluation de la qualité ESG est E.

Jusqu'à 5 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des actifs ayant une note d'évaluation du risque climatique et de transition de E.

Jusqu'à 5 % de la valeur du fonds pouvaient être investis dans des actifs ayant une note d'évaluation de la norme de E.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs ayant obtenu une note D ou E dans la notation d'exclusion pour les secteurs controversés ainsi que dans la notation d'exclusion pour le secteur « Armes controversées ». Les actifs qui avaient une valeur de D sont exclus, dans la mesure où ils étaient liés à l'extraction de charbon et à la production d'énergie à partir de charbon.

En outre, le fonds a expressément exclu les actifs émis par des émetteurs dont les ventes provenaient

- de la production ou de la distribution d'armes prosrites en vertu de conventions internationales (par exemple les conventions sur les armes chimiques),
- à plus de 10 % de la production d'énergie ou d'autres utilisations de/des combustibles fossiles (à l'exclusion du gaz naturel),
- à plus de 10 % de l'extraction de charbon et de pétrole,
- à plus de 10 % de l'extraction, de l'exploration et des services liés aux sables et schistes bitumineux.

Par dérogation, les « green bonds » (obligations vertes), « social bonds » (obligations sociales) ou obligations similaires émises par les émetteurs exclus ci-dessus pouvaient être achetées si ces obligations étaient conformes aux principes de l'ICMA Bond Principles (« International Capital Market Association ») correspondants.

Le fonds pouvait acquérir des émetteurs dont le chiffre d'affaires provenait d'activités liées à la production d'énergie ou à l'utilisation de l'énergie nucléaire et du gaz naturel, ainsi qu'à l'extraction d'uranium ou de gaz naturel.

Aucun placement n'a été effectué dans des actifs qui avaient une note de F dans une approche d'évaluation.

Jusqu'à 25 % de la valeur du fonds OPCVM pouvaient être investis dans des actifs qui ne répondaient pas aux normes ESG ou qui n'avaient pas été évalués.

En outre, la société a déterminé si une activité économique constituait un investissement durable au sens de l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations. Au moins 15 % de la valeur du fonds ont été investis dans des investissements durables au sens de l'article 2, paragraphe 17 du règlement sur les obligations de publication d'informations, qui ont contribué à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, les investissements durables répondant aux normes ESG susmentionnées.

La stratégie d'investissement ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire.

La bonne gestion de l'entreprise a été évaluée à l'aide de l'évaluation de la norme.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été défini comme valeur de référence.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Frankfurt / Main, le 13 avril 2023

DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main
La direction

KPMG a émis une observation sans réserve sur le rapport annuel complet conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch). Cette observation particulière se traduit comme suit :

Observation du commissaire aux comptes indépendant

À l'attention de la société DWS Investment GmbH, Frankfurt / Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement DWS ESG Dynamic Opportunities comprenant le rapport d'activité de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, la synthèse des actifs et l'état du portefeuille-titres au 31 décembre 2022, le compte de résultat, l'état des emplois et l'évolution de l'actif net pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que l'évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur les trois derniers exercices, l'état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres et enfin, l'annexe.

D'après notre opinion, fondée sur les connaissances acquises lors de la vérification, le rapport annuel ci-joint est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur et reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué nos travaux de vérification selon l'article 102 de la loi allemande KAGB, en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel » de notre observation. Nous agissons en toute indépendance de DWS Investment GmbH en tenant compte du droit commercial et des réglementations professionnelles applicables en Allemagne et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en vertu du droit allemand conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux relative au rapport annuel

Les représentants légaux de DWS Investment GmbH sont responsables de l'établissement du rapport annuel, qui est conforme, dans tous les aspects essentiels, aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur, et sont chargés de veiller à ce que le rapport annuel reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément à ces réglementations. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires compte tenu de ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel ne comportant aucune anomalie significative due à des actes délictueux (à savoir, manipulation dans la présentation des comptes et atteintes à l'actif) ou à des erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux ont la responsabilité d'inclure les événements, décisions et facteurs qui peuvent influencer sensiblement sur l'évolution future du fonds commun de placement. Cela signifie, entre autres, que lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux doivent évaluer le maintien du fonds commun de placement par DWS Investment GmbH et qu'ils sont, le cas échéant, tenus de communiquer les faits relatifs à ce maintien, dès lors qu'ils sont pertinents.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit du rapport annuel

Notre mission consiste à avoir l'assurance raisonnable que le rapport annuel dans son ensemble ne comporte aucune anomalie significative due à des actes délictueux ou à des erreurs et à formuler une observation qui inclut notre opinion d'audit sur ce rapport.

Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB), en tenant compte des principes établis par l'Institut allemand des experts-comptables (IDW) concernant la vérification régulière des comptes, révèle toujours la présence d'une anomalie significative. Des anomalies peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement attendre que, individuellement ou collectivement, elles aient un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

En outre

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dues à des actes délictueux ou à des erreurs dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, les actes délictueux pouvant impliquer notamment des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou la manipulation dans le cadre des contrôles internes.
- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquée par les responsables légaux de DWS Investment GmbH pour l'établissement du rapport annuel ainsi que la validité des estimations et des informations connexes présentées par les représentants légaux.
- Sur la base des éléments probants recueillis, nous déterminons s'il subsiste une incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de jeter un doute important sur le maintien du fonds de placement par la société DWS Investment GmbH. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus de mentionner les informations connexes dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre observation. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent avoir pour effet que le fonds commun de placement ne soit pas maintenu par la société DWS Investment GmbH.
- Nous évaluons l'établissement, la présentation et le contenu d'ensemble du rapport annuel, y compris les informations, et apprécions si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte qu'il reflète de manière exhaustive la situation et l'évolution réelles du fonds commun de placement, conformément aux dispositions de la loi allemande sur les placements de capitaux (Kapitalanlagegesetzbuch, KAGB) et aux réglementations européennes en vigueur.

Nous discutons avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, entre autres, de l'étendue et la durée prévues de l'audit, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses significatives inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Frankfurt / Main, le 13 avril 2023

KPMG AG
Société d'expertise comptable

Kuppler
Commissaire aux comptes

Neuf
Commissaire aux comptes

Société de gestion des capitaux

DWS Investment GmbH
60612 Frankfurt / Main, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2021 :
451,9 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2021 : 115 millions d'euros

Conseil de surveillance

Dr. Stefan Hoops (depuis le 8 septembre 2022)
Président
DWS Management GmbH,
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA)
Frankfurt / Main

Christof von Dryander
Vice-président
Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP,
Frankfurt / Main

Hans-Theo Franken
Deutsche Vermögensberatung AG,
Frankfurt / Main

Dr. Alexander Ilgen
Deutsche Bank AG,
Frankfurt / Main

Dr. Stefan Marcinowski
Ludwigshafen

Prof. Christian Strenger
The Germany Funds,
New York

Elisabeth Weisenhorn (depuis le 10 février 2022)
Portikus Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Gerhard Wiesheu
Membre du directoire
Bankhaus Metzler seel. Sohn & Co. AG,
Frankfurt / Main

Dr. Asoka Wöhrmann (jusqu'au 9 juin 2022)
Frankfurt / Main

Susanne Zeidler
Frankfurt / Main

Direction

Manfred Bauer
Porte-parole de la direction

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dirk Görgen

Membre de la direction de
DWS Management GmbH
(associé commandité de
DWS Group GmbH & Co. KGaA),
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann

Membre de la direction de
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main
Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main
Membre du conseil de surveillance de
DWS Investment S.A.,
Luxembourg
Membre du conseil de surveillance de
Deutsche Treuinvest Stiftung,
Frankfurt / Main

Petra Pflaum

Membre de la direction de
DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dépositaire

State Street Bank International GmbH
Brienner Straße 59
80333 München, Allemagne
Fonds propres au 31 décembre 2021 :
2 071,9 millions d'euros
Capital souscrit et libéré au
31 décembre 2021 : 109,4 millions d'euros

Associé de DWS Investment GmbH

DWS Beteiligungs GmbH,
Frankfurt / Main

Situation au : 31 janvier 2023

DWS Investment GmbH

60612 Frankfurt / Main, Allemagne

Tél. : +49 (0) 69-910-12371

Fax : +49 (0) 69-910-19090

www.dws.com